

**Editorial**

L'arrêté préfectoral de composition de la CLE du SAGE de l'Yser aura six ans en novembre prochain et celui-ci doit être réglementairement renouvelé.

Après six années d'élaboration ponctuées par la validation de l'état des lieux, la prochaine CLE devra finaliser l'élaboration des documents du SAGE avec pour ligne directrice l'atteinte du bon état écologique en 2027.

Ces discussions ne seront pas sans générer des conflits d'usages. Je vous invite donc à poursuivre cet objectif avec l'écoute et la sérénité qui ont caractérisé ce dernier mandat.

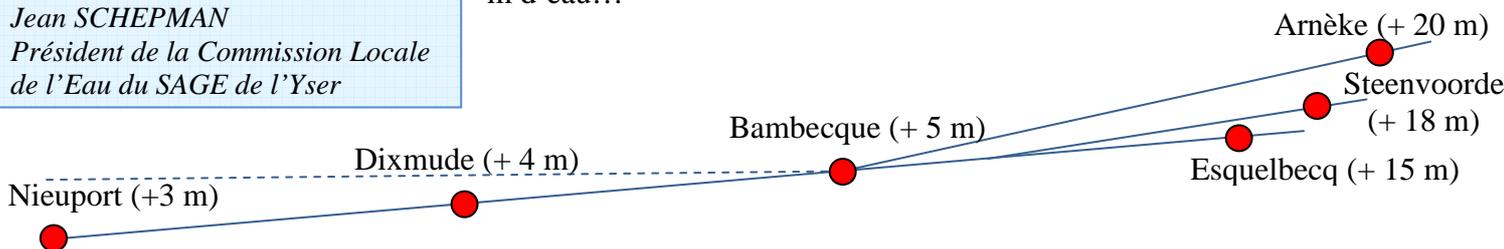
Jean SCHEPMAN  
Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yser

**Les écluses de Nieuport n'ont pas d'impact sur l'écoulement de l'Yser en France :**

Construites afin de prévenir tout risque de submersion marine, les écluses de Nieuport protègent l'aval du bassin versant transfrontalier de l'Yser. L'alternance d'ouverture et de fermeture des écluses à Nieuport permet ainsi d'évacuer gravitairement l'eau de l'Yser à marée basse tout en empêchant la mer d'entrer dans les terres à marée haute.

Or, ce dispositif hydraulique est régulièrement mis en cause pour expliquer l'apparition et la disparition soudaine des crues sur la partie française du bassin versant de l'Yser.

Pourtant, **les désordres hydrauliques observés sur notre territoire ne peuvent être imputés au fonctionnement des écluses à Nieuport.** En effet, la frontière franco-belge étant située à une altitude de 5 m, le simple fait que l'impact des écluses se fasse ressentir jusqu'à Bambecque signifierait que Nieuport se trouverait sous 2 m d'eau et Dixmude sous 1 m d'eau...

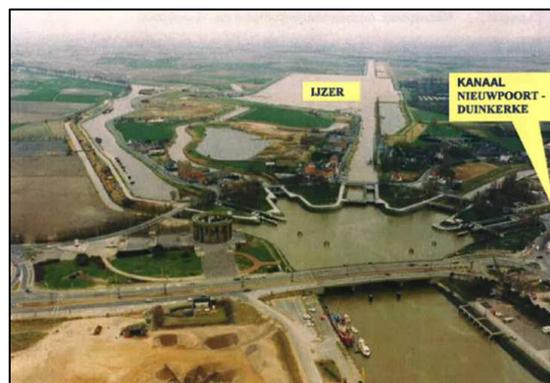


L'exploitation des données issues des stations hydrométriques belges montre que l'influence des écluses de Nieuport ne se fait pas ressentir au-delà de Fintele.

La crue et la décrue soudaine des cours d'eau du bassin versant de l'Yser résultent des caractéristiques hydrologiques du territoire : celui-ci est ramassé, il présente des pentes fortes en amont et est sensible aux ruissellements. Les temps de concentration sont donc réduits, ceci d'autant plus que l'occupation des sols de la partie française du bassin versant de l'Yser a profondément évolué depuis 20 ans : disparition progressive des éléments structurants du paysage (haies, prairies, mares, ...) et urbanisation croissante du territoire.

Les solutions à mettre en œuvre pour réduire les conséquences des crues sur la partie française de notre territoire sont donc à trouver en France.

Vous trouverez joint à cette seizième lettre d'information du SAGE de l'Yser une présentation détaillée de la gestion des crues de l'Yser en Belgique.



« Réalisé avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et de l'USAN »

## Diagnostics d'exploitations agricoles – ORQUE de l'Yser :



Lancé depuis le mois de septembre 2011, le bureau d'études STUDEIS a présenté à la commission thématique « Qualité de l'eau », réunie le 08 juin dernier, les résultats des vingt premiers diagnostics d'exploitations agricoles. Cette restitution a permis de dresser un bilan des bonnes pratiques agricoles et de celles plus à risques observées sur le territoire. Ce premier bilan a donné lieu à une synthèse partielle des observations issues de ces diagnostics ainsi que des propositions d'actions à l'échelle du bassin versant de l'Yser.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'Opération de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau (ORQUE) du bassin versant de l'Yser et complète les diagnostics visant à évaluer l'impact des pressions d'origine :



- domestiques, via la conduite d'un :
  - o diagnostic des pratiques phytosanitaires des gestionnaires d'espaces publics,
  - o diagnostic de l'assainissement,
- industrielles.

Synthétisés au sein du Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP), ces diagnostics doivent permettre d'**identifier les pratiques à risques** afin de proposer un **programme d'actions opérationnel d'accompagnement des maîtres d'ouvrages locaux** permettant de réduire les risques que ces pratiques font peser sur la qualité de l'eau du bassin versant de l'Yser.

### Edition 2011 – 2012 du projet pédagogique du SAGE de l'Yser :

**Le mot de l'Agence de l'eau Artois Picardie :**  
*Entièrement financés par l'Agence de l'Eau et l'USAN, les diagnostics d'exploitation agricoles se concluent par des conseils aux agriculteurs sur les pratiques à mettre en place pour minimiser l'impact de leur activité sur la ressource en eau. Ces évolutions de pratiques peuvent ensuite déboucher sur des dossiers de demande d'aides dans le cadre du Programme Eau et Agriculture ou du Plan Végétal Environnement.*



### *Au fil de l'Yser*

#### Levé topographique :

*Afin d'évaluer l'intérêt hydraulique des parcelles proposées par les communes pour la mise en œuvre d'un programme d'aménagement du bassin versant en ouvrages de lutte contre les inondations, une étude topographique va être organisée entre le 16 août 2012 et le 31 décembre 2012.*

*Une copie de l'arrêté préfectoral autorisant le cabinet de topographie à pénétrer sur les parcelles proposées sera transmis très prochainement aux communes concernées.*

Le projet pédagogique du SAGE de l'Yser a permis cette année de sensibiliser aux enjeux de l'eau 284 enfants de huit écoles du bassin versant de l'Yser.

Ce projet s'est conclu par l'organisation d'une journée finale de sensibilisation au cours de laquelle les enfants se sont rendus en Belgique afin de participer aux animations organisées sur la réserve naturelle du Blankaart (Dixmude) et sur l'estuaire de l'Yser (Nieuport). Ces journées ont eu lieu les 12 et 21 juin 2012 et ont permis aux enfants de s'imprégner de la dimension transfrontalière du fleuve Yser.

Les enfants se sont engagés à préserver les milieux aquatiques de l'Yser au sein de la « Charte pour l'eau ». Cette Charte est la synthèse des observations formulées par les enfants des 12 classes ayant participé au projet.



Chaque enfant s'est vu remettre un exemplaire de la « Charte pour l'eau » signée de M. Jean SCHEPMAN, de Mme Edith STAELEN et de Mme Brigitte DEMOL.